Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 26 septembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 20 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUERE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question 10), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 7), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine (à partir de la question 5), MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (à partir de la question 5), BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André (à partir de la question 8), FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, MARIINI Laetitia donne procuration à GACQUERRE Olivier, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

CHRETIEN Bruno, DEBUSNE Emmanuelle, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, SELIN Pierre, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, CRETEL Didier, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEBAECKER Olivier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 26 septembre 2023

FONCIER ET URBANISME

AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES - EXTENSION DE LA VOIRIE INTERNE DE LA ZAL GALLIENI A HOUDAIN - ACQUISITION DE TERRAINS -DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le

développement des entreprises

Par délibération n° 2023/BC035 du 30 mai 2023 et dans le cadre du projet de réalisation de travaux sur la voirie interne de la Zone d'Activités Légères, rue Gallieni à Houdain, le Bureau communautaire a décidé de procéder à l'acquisition de deux terrains :

- un terrain cadastré AC 261p, auprès de la SCI FSPI
- et un terrain cadastré AC 250p auprès de la SASU JR FILTERS GROUP.

S'agissant du terrain cadastré section AC n°250p, d'une emprise de 174 m², il s'avère qu'il est la propriété de la SCI ANTRELEBE, ayant son siège à Hersin-Coupigny (62530), 71 rue Émile Zola, représentée par M. Rémy Thelliez et Mme Leslie Thelliez, en leur qualité de co-gérants.

Il est proposé de modifier la dénomination de la société propriétaire, l'ensemble des modalités précédemment indiquées dans la délibération susvisée restant inchangées (soit un prix d'achat total de $2\,610\,$ €).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement économique et transition écologique » du 11 septembre 2023, il est demandé à l'Assemblée de décider l'acquisition du terrain susvisé auprès de la SCI ANTRELEBE, au prix de 15 € HT le m² et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître William Guilbert, notaire à Houdain, les frais d'acte étant à la charge de la Communauté d'Agglomération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

<u>DECIDE</u> l'acquisition d'un terrain sis à Houdain, rue Gallieni, cadastré section AC n°250p, d'une emprise de 174 m² propriété de la SCI ANTRELEBE, au prix de 15 € HT le m², soit un prix total de 2 610 € HT.

<u>AUTORISE</u> le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître William Guilbert, notaire à Houdain.

<u>PRECISE</u> que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

AVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : **2 § SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023** Par délégation du Président, La Vice-présidente déléguée,

LAVERSIN Corinne



